



Association Nationale de Retraités

Groupe Pas-de-Calais

Reconnue d'intérêt général

COMPTE RENDU ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE, 4 avril 2024 à LAPUGNOY

Dès 9h un café d'accueil, une viennoiserie et un jus d'orange ont été-servis à l'ensemble des participants.

Ouverture de l'Assemblée par le Vice-Président de l'ANR 62, Daniel CHOPIN,

Mme Sylvie LAWEK est désignée secrétaire de séance.

En l'absence de Jean-Luc PONCHANT et en tant que Vice-Président de l'ANR du Pas de Calais, M CHOPIN est honoré d'accueillir les participants au nom de ses collègues du comité départemental et ouvre officiellement l'assemblée départementale 2024 de l'ANR du Pas de Calais.

M Bernard PRESSE accueille à son tour les invités et présente son secteur et sa belle ville.

M Alain DELANNOY, Maire de LAPUGNOY prend la parole pour dire tout son attachement à l'ANR par le biais de Bernard. Il nous prête volontiers et gratuitement ses équipements toute l'année.

Merci M le Maire

Présentation des divers invités et intervenants lors de l'AD62:

M Alain DELANNOY, Maire de Lapugnoy accompagné de son adjointe déléguée à la culture

Mme Marie-Claude VATTEMENT, secrétaire Général de l'ANR siège

Mme Jeannine BAJTALA, Présidente de l'ANR59 et Présidente Régionale ANR Haut de France

M Jean-Luc Savage, Vice-Président ANR59

M Guy BOUTHORS, Président ANR80

M Régis BLOQUEL, Trésorier ANR80

Mme Anne-Marie BOEZ, Vice-Présidente ANR62

Mme Pascale HENNEBELLE, Vice-Présidente ANR62

Mme Marie-Claire TOBIAS, Secrétaire ANR62

Mme Elisabeth PONTEL, Responsable sorties et billetterie ANR62

1

Siège : Résidence Soleil, 4 Grande rue du Rivage 62000 ARRAS

Tél : 03 21 50 22 69

Mail : anr62@orange.fr Site Internet : www.anr62.fr

M Christian LEPERE, Trésorier ANR62
M André DEGARDIN, Contrôleur aux comptes
M Éric QUENIVET, créateur du diaporama de présentation de l'AD
M Dany POTIER qui sonorise l'AD
M Bernard PRESSE et M Edouard GARCZAREK, tous deux animateurs ANR62 secteur de Béthune et qui nous reçoivent aujourd'hui.

Une pensée pour les 56 adhérents qui nous ont quittés en 2023 et plus particulièrement : nos amis Bernard DUCHATEAU, animateur et responsable du secteur de Calais qui nous a quittés le 26 octobre.

M. Christian MARQUIS, décédé le 19 janvier de cette année, il a occupé pendant des années la fonction de trésorier adjoint.

M. Fernand LEROY, décédé le 15 avril 2023, responsable du courrier.

M. Pierre TOBIAS, décédé le 5 février 2024, époux de notre secrétaire Marie-Claire.

Une minute de silence est demandée en leur mémoire.

Notre ami Hervé GALAMETZ nous a remis sa démission du poste d'animateur de St Pol sur Ternoise car il ne se sentait plus la force d'assumer cette tâche.

Merci Hervé pour tout ce que tu as réalisé pour l'ANR, tous les bons moments que tu nous as organisé avec ton épouse et plus particulièrement les repas avec carnaval organisés à Tincques.

Nous aurons aussi une pensée pour tous nos adhérents qui ont été touchés par les inondations et plus particulièrement à un adhérent de la côte à qui l'ANR a attribué une aide de 1000€.

Les présentations terminées, M CHOPIN annonce la démission du président de l'ANR62, M. Jean-Luc PONCHANT.

Jean-Luc a souhaité démissionner suite à un désaccord de management envers notre association.

Nous tenions à lui dire Merci au nom de tous pour tout le travail qu'il a effectué.

Certains diront qu'il aurait pu faire plus, mieux, autrement mais je peux vous assurer que le rôle de Président n'est pas une tâche facile.

Chacun fait comme il peut et à sa façon et croit bien faire.

Il a représenté notre association au bureau régional de l'ANR, au conseil départemental (CDCA), au conseil d'administration du siège de l'ANR ou il nous a représentés en commission « action sociale et solidarité ». Il a été aussi l'interlocuteur privilégié de bien d'autres instances telles que le CCAS d'Arras, la ville d'Arras, le foyer Soleil, le stade Grimaldi.

Il a voulu être un homme-orchestre, peut-être a-t-il sous-estimé la charge de la fonction de Président.

Au nom de tous, Merci Jean-Luc.

Anne-Marie BOEZ, Vice-Présidente : Rapport moral de l'ANR62

Fidèles à leurs objectifs et leurs engagements vis à vis des adhérents, les membres du comité départemental ont tout au long de l'année poursuivi leur mission solidairement pour faire en sorte que l'ANR62 se distingue par son souci de solidarité, sa capacité d'écoute et son attachement à procurer à tous ses membres une vie associative exemplaire et enviée par beaucoup.

Aussi je profite de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter l'ensemble des bénévoles qui, par leur implication sans faille font vivre notre association avec efficacité et compétence.

C'est toujours avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir que se déroulent nos multiples activités. Qu'il s'agisse de celles de plein air comme la marche et la pêche, ou encore nos jeux de sociétés, nos voyages, nos repas dansants, nos sorties, notre billetterie, les participants nous font confiance et sont de plus en plus nombreux.

L'année 2023 a donc été riche en proposition d'animation et nous encourage à poursuivre dans cette voie tant elle répond à un besoin de satisfaire le plus grand nombre. Pour cela, je laisse le soin à Elisabeth (responsable des activités) de vous parler plus en détail de toutes nos réalisations. De même un point plus précis sur les voyages vous sera présenté tout à l'heure par moi-même.

Si notre groupe du Pas-de-Calais fonctionne aussi bien, c'est je le répète, grâce à nos 8 groupes locaux qui couvrent la quasi-totalité des communes du département et c'est avec plaisir et fierté que je les mets à l'honneur aujourd'hui en les citant tour à tour :

Pour Berck - Pierre Jean Louis et Marie-Françoise Delannoy.

Pour Béthune - Bernard Pressé et Edouard Garczarek qui nous accueillent aujourd'hui et à qui j'adresse mes félicitations.

Pour Calais - Bruno Brunet et Myriam Ternisien et jusqu'à sa disparition en octobre dernier Bernard Duchateau.

Pour Lens - Elisabeth et Pascal Pontel, Dany Pottier, Paulette Stratmains et André Wavelet pour ne citer qu'eux., pour ne citer qu'eux.

Pour St Omer- Ginette et André Marszal, Alain Leclercq aidés d'Annick Sterin.

Pour Boulogne – Marc Demon et Isabelle Walczak.

Pour St Pol – Hervé Galametz qui a tenu à organiser pour la dernière fois son repas de Mardi gras.

Pour Arras/St Pol - Véronique Alexandre, Jean-Pierre Thery et Guislain Tétard pour l'animation du groupe Arras -St Pol aidés par de nouvelles recrues fortement engagées. Mais n'oublions pas Danielle Toulotte qui a dû prendre un peu de distance.

Le groupe arrageois qui coordonne toutes les actions, assure la permanence du siège départemental tous les mardi matin et l'animation du secteur.

Daniel Chopin, vice-président qui a consacré beaucoup de temps à la préparation de l'AD d'aujourd'hui.

Pascale Hennebelle, vice-présidente qui assure avec brio la polyvalence de tous les domaines.

Marie-Claire Tobias, secrétaire et correspondante Amicale Vie.

Christian Lepère, trésorier et Lucien Deruy son adjoint.

Gertrude Bonduaeux, chargée de la communication numérique et des cartes anniversaires.

Francis Caillez chargé du site WEB.

Enfin l'équipe voyages qui après le départ de Régine Dascotte et Alain Cayet s'est vue composée de Pascale Hennebelle, Sylvie Slawek, Éric Quénivet et moi-même.

Mes remerciements iront aussi :

- A ceux qui vous accueillent chaque semaine mais qui œuvrent dans l'ombre, tel le responsable de la marche Bernard Raquet, celui de la pétanque et jeux de cartes Edouard Garet et celles des jeux de sociétés Jeannine Kojder et Béatrice Cadet.
- A Lucien Deruy qui organise les sorties pêche et surtout la distribution des colis de Noël pour tous les secteurs de département.
- A toutes les personnes volontaires qui répondent toujours présents à l'appel de Daniel pour les mises sous plis.
- Pour leur engagement, leur disponibilité et leur détermination, Mesdames et Messieurs, tous ces bénévoles à votre service méritent amplement vos applaudissements.



Association Nationale de Retraités

Groupe Pas-de-Calais

Reconnue d'intérêt général

Maintenant j'aborderai un tout autre chapitre et je voudrai vous rappeler mettre l'accent sur l'évolution du statut de notre association créée en 1927 par Firmin Vidal facteur retraité. En effet notre association a été reconnue d'intérêt général, c'est la reconnaissance de ses valeurs fondamentales de solidarité et de convivialité, son caractère social et familial qui lui ont valu cette importante modification par le ministère de l'économie et des finances et qui lui permet désormais d'étendre son cercle d'adhérents à tous les publics sans distinction. Faites-le savoir autour de vous, invitez vos amis à nous rejoindre. Nous avons besoin de votre soutien pour faire progresser notre association dans le contexte difficile d'aujourd'hui.

En effet cette modification des statuts n'est pas sans incidence sur le fonctionnement de notre association et il nous faut envisager d'assurer notre gestion sans l'aide du service des affaires sociales de la Poste, ce qui est pour nous un manque à gagner significatif en termes de revenus.

Au jour d'aujourd'hui la ville d'Arras nous héberge comme vous le savez à la résidence soleil mais une redistribution des locaux semble être à l'étude et ne nous garantit peut-être plus notre local actuel. Il est donc impératif que nous soyons vigilants quant à la maîtrise de nos coûts et de notre budget de fonctionnement.

Mais soyez-en persuadés l'ANR62, avec sa détermination et sa volonté de poursuivre son rôle social mettra tout en œuvre pour relever ce défi.

Les défis, l'ANR62 sait les relever et elle l'a fort bien prouvé de Mars 2019 à Juin 2021 soit pendant 27 mois, dès lors qu'elle fonctionnait sans président et qu'elle traversait de surcroît la crise sanitaire qui nous impactait considérablement. L'impact ressenti était intense et il nous fallait avec force et courage surmonter beaucoup d'obstacles (interdiction de rentrer dans nos locaux, désistements à la chaîne des participants à nos voyages, et bien d'autres problèmes qu'il nous fallait résoudre en urgence.

Toutes ces difficultés, les bénévoles du siège arrageois et les responsables des groupes locaux tous unis ont su les surmonter et n'ont pas failli à leur devoir. Ils ont apporté la preuve de leur savoir et ont été à la hauteur de leur mission.

Aujourd'hui le même scénario qu'en 2019 se reproduit, notre président a démissionné à la veille de notre assemblée départementale et nous sommes confrontés à la même situation. Inévitablement la question qui se pose est : Que faisons-nous à présent dans la mesure où aucune candidature ne s'est manifestée lors du comité départemental du 21 mars dernier.

Il est indéniable que la complexité de la charge, l'implication importante qu'elle requiert, la durée du mandat sont autant de contraintes qui ne plaident pas en faveur d'une Présidence. Nous sommes tous des adhérents au même niveau et chacun d'entre nous veut bien donner un peu de son temps mais non sacrifier sa vie de famille et rien ne peut être imposé dans ce domaine.

C'est pourquoi le comité souhaite proposer dans l'immédiat au siège national le mode de gestion déjà pratiqué, à savoir une gouvernance collégiale sans président, les vices présidents sont responsables et autonomes dans leur domaine respectif mais les décisions et leur mise en œuvre relèvent de l'ensemble des membres du bureau voire du comité départemental.

M. le Président National devra nous faire confiance et donner à chaque vice-président sa délégation de signature pour que l'on puisse continuer à œuvrer pour vous tous et non l'accorder à un seul individu en la personne d'un Président que nous n'avons pas.

Si d'aventure une candidature à la présidence se révélait ultérieurement, il serait mis fin à cette organisation provisoire immédiatement.

Nous sommes conscients que ce problème est crucial mais nous n'avons actuellement aucune autre alternative à présenter. Notre souhait le plus cher est d'assurer la continuité de notre action et assumer notre rôle envers tous nos adhérents.

Mesdames et Messieurs, mes chers amis, j'ai essayé au travers de ces quelques lignes de vous dresser un bilan de ce qu'a vécu l'ANR 62 depuis notre dernière rencontre, et je sais que vous appréciez le travail réalisé, mais je terminerai mon propos en m'adressant à vous ici rassemblés dans la salle. Sans vous, cette assemblée n'aurait pas lieu, sans vous l'ANR62 ne vivrait pas et ne connaîtrait pas le succès qu'elle est fière d'affirmer.

Pour votre participation massive à toutes nos activités et principalement votre présence aujourd'hui, je vous exprime toute ma gratitude et vous assure de toute mon amitié la plus sincère.

Je vous souhaite un excellent après-midi, je vous dis à l'année prochaine mais je veux répéter et crier haut et fort l'ANR62 c'est NOUS et VOUS.

Merci de m'avoir écoutée.

Le rapport moral est voté et approuvé à l'unanimité

Marie-Claire TOBIAS, Secrétaire : Nos Effectifs

L'ANR62 compte au 13 mars 1536 adhérents.

La Typologie familiale de nos adhérents est de 420 adhérents en couple et 696 en mode individuel.

L'âge moyen de nos adhérents est de 75.58 ans.

Répartition par âge de nos adhérents :

94 âgés de moins de 66 ans (vs 144 en 2023)

253 âgés de 66 à 70 ans (vs 268 en 2023)

372 âgés de 71 à 75 ans (vs 448 en 2023)

391 âgés de 76 à 80 ans (vs 331 en 2023)

401 âgés de plus de 80 ans (vs 397 en 2023)

Type d'adhésion :

Individuelles : 696

Couples : 393

Réversion : 27

Cotisations :

Cotisation couple sans revue nationale : 37€

Cotisation couple avec revue nationale : 46€

Cotisation individuelle sans revue nationale : 23€

Cotisation individuelle avec revue nationale : 32€

Cotisation réversion (avec revue nationale offerte) : 23€

En 2023, 142 nouveaux adhérents ont intégré l'ANR62 et 294 sorties.

Bilan moins 152 adhérents.



[Anne Marie BOEZ, Responsable des voyages : Nos Voyages 2023-202](#)

Nous sommes tous des seniors maintenant, heureux de partir en voyage. Cette affirmation l'ANR62 a su la prendre en considération depuis bien longtemps pour répondre aux besoins de chacun, qu'il s'agisse de séjour à caractère social, de voyage en France ou en Europe mais également dans les pays lointains. Vous êtes environ 350 personnes à partir chaque année, c'est dire votre grande satisfaction à nos propositions.

L'organisation de tous nos séjours est donc un immense travail pour les bénévoles que nous sommes. Lors de nos négociations avec nos interlocuteurs, nous sommes très exigeants afin d'obtenir des tarifs intéressants, assortis de prestations de qualité tant pour les transports, la restauration, l'hébergement et les visites, ceci dans le but de vous satisfaire le plus possible.

Pour tout ce travail effectué, leur implication totale, leur disponibilité tout au long de l'année, je remercie à sa juste valeur l'équipe voyage, Éric Quénivet qui a la lourde tâche de réaliser la plaquette, Pascale Hennebelle et Sylvie Slawek une nouvelle recrue mais je ne voudrais pas manquer de rendre hommage à Régine Dascotte et Alain Cayet nos plus anciens bénévoles qui ont souhaité se retirer après presque 20 ans de présence. Mes remerciements iront aussi au trésorier Christian Lepère et au trésorier adjoint Lucien Deruy à qui incombe la lourde charge de la trésorerie générée par les voyages.

L'activité voyage est prépondérante parmi toutes les activités de l'ANR, elle est un maillon fort pour le recrutement de nos adhérents et c'est pourquoi nous nous attachons à vous offrir de beaux voyages dont voici la synthèse et quelques photos pour illustrer mon propos.

En 2023 ont été organisé les voyages suivants :

- Le carnaval de Nice et la fête des citrons à Menton pour 104 personnes (2 groupes)
 - La croisière méditerranéenne sur le paquebot Costa pour 47 personnes
 - Le séjour Guidel en partenariat avec l'ANCV pour 95 personnes
 - Le circuit Sicile et les îles éoliennes pour 88 personnes (2 groupes)
- Au total de 334 participants, mais pour ces voyages nous avons enregistré 397 demandes (27 restées en attente et 28 annulées)

Pour 2024, sont prévus :

- Le Jura, voyage ANCV, 100 participants
 - Prague et le Danube, 107 participants en 2 groupes
 - La Corse, 102 participants en 2 groupes
 - La fête des lumières à Lyon, 51 participants.
- Au total 361 participants mais il reste 29 personnes en liste d'attente.

En vue de préparer l'année 2025, la journée voyage a eu lieu le 13 mars dernier à Sains en Gohelle avec la participation des agences de voyage et je remercie les 198 personnes ayant participé à cette journée. Sont envisagées les destinations suivantes :

- Le sud de la France avec l'ANCV (Le Var vraisemblablement)
- L'Irlande
- L'île de Madère
- La thalasso à la Beaulieu

Les appels d'offre seront lancés prochainement, mais il est trop tôt pour fixer le programme exact notamment au niveau des périodes et dates.

La plaquette voyage entièrement réalisée par Éric Quénivet vous donnera toutes les informations et détails pour faire votre choix.

Prenez soin de bien lire la charte qui y figure pour l'attribution des voyages car fort de notre succès nous avons été dans l'obligation d'instaurer un classement afin que chacun puisse bénéficier au moins d'un voyage dans l'année.

Après cet exposé sur les voyages, mais tout en restant dans le domaine des vacances, je vous rappelle notre prestation Camping. Il s'agit d'un partenariat avec Camping.com. Vous avez pour certains déjà bénéficié de ces prestations et apprécié cette offre reconduite pour 2024.

Il s'agit bien sûr d'une plateforme de réservation de vacances en camping. Un large choix d'hébergement vous est proposé et vous y trouverez une proposition qui correspond à vos besoins sans nul doute.

Les tarifs sont attractifs et les remises peuvent être importantes selon les périodes choisies.

N'hésitez pas à vous rapprocher de Pascale Hennebelle ou Gertrude Bonduaeux en charge de cette activité.

En espérant vous compter encore nombreux parmi nous en 2025, l'équipe voyage qui m'entoure vous assure que tout est mis en œuvre pour permettre à chacun de trouver une destination à sa convenance et dans les meilleures conditions possibles. Ils souhaitent que vous partagiez votre expérience avec votre famille, vos amis puisque désormais l'ANR est ouverte à tous publics. Si vous êtes satisfaits faites le savoir autour de vous, nous comptons sur l'implication de tous pour faire vivre notre mouvement.

Mesdames, Messieurs, mes chers amis, je vous remercie de m'avoir écoutée et vous souhaite une excellente journée.

LA Responsable voyage

Anne Marie BOEZ

Elisabeth PONTEL, Responsable animations. Nos activités dans les groupes

Les activités proposées 2023 - 2024

Des propositions d'activités toujours diversifiées.

- **La pétanque** : Tous les jeudis de 14h à 18h au stade Grimaldi à Arras.
Une première cette année, ce jeudi 9 mars 2023 tournoi de pétanque a été organisé par Francis Caillet au boulodrome de Sin le Noble (le plus grand au monde).
- **La Randonnée** : Chaque jeudi à 14h30, un parcours est proposé autour d'ARRAS.
Une fois par an, au printemps, une randonnée suivie d'un repas secteur Béthune, et Lens Liévin
Deux journées en 2023 pour secteur Calais (Avril et Octobre)
Deux marches dans le cadre d'octobre rose à Sangatte et Arras . Dons reversés à la ligue contre le cancer
- **La pêche à la truite** : Une fois par mois à d'avril à octobre, Lucien propose des journées sur un parcours de pêche à la truite, près d'Arras, Saint Pol sur Ternoise, Frévent, Hesdin Grouches. Partie de pêche associée par 2 fois à un barbecue. Début de saison 2024, le 15 avril à Grouches.
- **Les jeux de cartes** : Tous les mardis de 14h à 18h au stade Grimaldi à ARRAS.
- **Le loto** : Loto à Calais en novembre et en février à Lapugnoy (secteur de Béthune). En 2024, loto prévu en novembre
- **Jeux de sociétés** : Tous les lundis après-midi des semaines paires au siège de l'ANR 62 à Arras
- **Séance de cinéma** : Séances proposées à pris de groupe au cinéma Pathé Liévin .
Suivant le film proposé de 8 à 36 personnes
- **Théâtre et concerts** : Colisée de Lens : suivant saison culturelle proposée. 2 comédies, 4 humoristes et 2 spectacles musicaux ont été retenues
- **Billetterie pour Concerts au Zénith de Lille, Scénéo de Longuenesse (St Omer) ou Gayant expo de Douai**
L'équipe Billetterie (Marie Claude, Elisabeth et André) propose des concerts, gère les inscriptions et envoie les billets par mail ou par courrier :
- **Le Cirque Arlette Gruss** : Pour la deuxième année consécutive, les petits enfants ont été invités à partager un après-midi au Cirque avec leurs grands-parents. Pour le secteur Arras, Lens et Béthune, 75 personnes se sont inscrites.
La même chose a été proposée à Boulogne et a contenté 7 personnes, peut-être un défaut d'information (??).
- **Les repas dansants** :

- En janvier à Saint Omer
- En juin à la guinguette de Tilques
- En octobre à Lens
- En novembre à Rinxent (Calais)
- En décembre à St Laurent Blangy (Arras)
- En décembre au cabaret de Tilques

➤ **Les moments conviviaux** :

Les moments conviviaux de présentation des vœux autour de la galette sont toujours très appréciés. Ils ont été organisés à Arras, Calais et Liévin...

❖ **Communication et information**

- **Des réunions mensuelles** ont lieu à Calais (2^{ème} jeudi du mois) et à Liévin (3^{ème} mardi).
- Ces groupes participent aussi aux **Forums des associations** de leur ville de secteur: Calais, Lens et Liévin.
- Facebook : le site créé permet de rendre compte des activités qui se sont produites dans le département.

❖ **Sorties à la journée, repas spectacle/ cabaret, expositions.**

➤ **Un retour sur les sorties passées**

- ✚ Janvier : exposition temporaire au **Louvre Lens** « Champollion et la voie des hiéroglyphes »
- ✚ Mars : une journée à Croix / Roubaix
- ✚ Avril : Holliday on ice au zénith de Lille (Opale / rtois)
- ✚ Mai : exposition « Ramsès » à la Villette de Paris et cité de la musique
- ✚ **Juin** : exposition temporaire au Louvre Lens « Les paysages »
Repas dansant à la guinguette de Tilques
- ✚ Septembre : journée à Salperwick, promenade en barque et visite de la brasserie Goudale
- ✚ Octobre : journée à la faïencerie de Desvres et visite chocolaterie de Beussent
- ✚ Novembre : animation prévention routière à Arras et Lens
Spectacle « Les comédies musicales » à Bapaume
- ✚ Décembre : repas spectacle au Cabaret de Tilques

➤ **Un regard sur les prochaines sorties de ce début 2024**

- ✚ Janvier : exposition temporaire au Louvre Lens « Les animaux extraordinaires »
- ✚ Février : visite des carrières de Wellington à Arras
- ✚ Avril : journée au château de Vaux le vicomte (Artois)
- ✚ Avril : Etaples, estuaire de la Canche et Maréis (Opale)
- ✚ Mai : journée au château de Chantilly (Opale)
- ✚ Mai : du beffroi au secret du vieux Douai (Artois)

✚ Juin : visite du château et du familistère de Guise

✚ Juin : repas spectacle au cabaret french quinquin de Saint Inglevert

✚ Aout : Spectacle » Vauban » à la citadelle d'Arras

Le rapport est voté et approuvé à l'unanimité

Christian LEPERE, Trésorier : Rapport de trésorerie



ANR 62 : COMPTE DE RESULTAT 2023

DEPENSES	€	RECETTES	€
FOURNITURES ENTRETIEN	1485		4223
FOURNITURES BUREAU	624	DONS	1519
LOCATIONS IMMOBILIERES	880	COTISATIONS	21634
LOCATION PHOCOPIEUR	381	PARTICIPATION ADHERENTS A.DEPARTEMENT.	5420
PUBLICITE RELATION PUBLIQUE	101	PARTICIPATION SORTIES FETES ANIMATIONS	85648
CATALOGUES & IMPRIMES	1094	AUTRES PRODUITS	2840
POURBOIRES	636	INTERETS CNE	2409
MISSIONS DEPLACEMENTS	1330		
RECEPTIONS	1150		
FRAIS ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE	6718		
REUNIONS LOCALES	438		
FRAIS POSTAUX	4562		
TELEPHONE	392		
COTISATIONS	10		
DONS VERSES	485		
CHARGES DIVERSES	267		
FRAIS FETES SORTIES ANIMATIONS	81008		
ENTRAIDE SOLIDARITE	7292		
DOTATION AMORTISSEMENTS	190		
BENEFICE	14650		
	123693		123693
TRESORERIE 31/12/23			
BANQUE POSTALE	18.068		
LIVRET CNE	93.199		
Nombre de chèques encaissés	3.377		
RECETTES 2023	561.397€		
DEPENSES 2023	490.527€		



BUDGET PREVISIONNEL 2024

		N - 1	PREVISIONNEL 2024			N - 1	PREVISIONNEL 2024
CHARGES				PRODUITS			
60630000	ENTRETIEN & PETIT EQUIPEMENT	1485	500	74020000	SUBVENTION LA POSTE	4223	0
60640000	FOURNITURES BUREAU	624	500	75610000	PART COTISATION CONSERVEE	21634	21000
61320000	LOYERS	880	1306	75810000	PARTICIPATIONS ADHERENTS ASSEMBLEE DEP.	5420	5600
61350000	LOCATION PHOTOCOPIEUR	381	381	75880000	AUTRES PRODUITS	2839	1200
62300000	PUBLICITE PUBLICATION RELATION PUBLIQUE	101	150	76810000	INTERETS C.N.E	2409	3000
62370000	PUBLICATIONS	1094	1200	77000000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
62380000	POURBOIRES	636	700				
62560000	MISSIONS DEPLACEMENTS	1312	1500				
62570000	RECEPTIONS	1150	1400				
62582000	FRAIS ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE	6718	7000				
62583000	REUNION LOCALE	438	500				
62610000	FRAIS POSTAUX	4562	5000				
62620000	FRAIS TELEPHONE-INTERNET	392	400				
62701000	FRAIS BANCAIRES DUS AU SIEGE	0	350				
62810000	CONCOURS DIVERS(Cotisations...)	10	10				
65800000	CHARGES DIVERSES GESTION	90	100				
65820000	FRAIS FONCTIONNEMENT PERMANENCE	177	200				
65850000	ENTRAIDE SOLIDARITE	7233	7500				
67000000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0				
67130000	DONS	0	0				
68110000	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	190	525				
	TOTAUX	27473	29222		TOTAUX	36525	30800
	EXCEDENT		1578				

André DEGARDIN : Rapport des contrôleurs aux comptes (M Gérard DELEPIERRE absent pour raison de santé)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par notre Assemblée Départementale, nous contrôleurs aux comptes, vous présentons notre rapport sur l'exercice clos le 31/12/2023 sur :

- ✚ Le contrôle des comptes annuels
- ✚ Une vérification spécifique demandée par les instances nationales

Il nous appartient sur la base d'un audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Le contrôle a eu lieu le 29 janvier 2024 au siège de l'ANR 62 à Arras, en présence de trésorier Christian Lepère, du trésorier adjoint Lucien Dury et du président Jean-Luc Ponchant.

Il s'avère que globalement notre conviction était sincère et véritable dans la mesure où nous n'avons pas trouvé d'anomalies et que nos questions posées ont trouvé leurs explications convaincantes auprès du trésorier et du président.

Nous avons donc certifié ces comptes.

De façon générale, nous avons vérifié l'exactitude des reports à nouveau des comptes et ceux de classe 5 (banque, livret, chèques-vacances) et leurs conformités au solde de fin d'exercice avec des pièces présentées.

A/ Compte voyage / activités

Sur le compte « voyages » les soldes le sont avec des soldes raisonnables et conforment à nos attentes.

- ✚ Concernant le voyage « Carnaval de Nice », le montant du remboursement aux participants est de l'ordre de 6500€ d'où l'obligation de rembourser le trop-perçu. Le trésorier a dû établir 74 chèques de 64€ ou 128€ (travail fastidieux).
- ✚ Concernant le voyage « Marché de Noël » c'est 40 chèques de 20€ ou 40 € qui ont été établis pour remboursement.
- ✚ Quant à la gestion de la trésorerie du compte voyage, elle pourrait rapporter plusieurs centaines d'euros à l'association, en plaçant les avances sur un livret d'épargne. Cela ne serait pas négligeable.

A remarquer que le paiement en plusieurs fois est plutôt une volonté manifeste de rendre service aux adhérents et non celle d'une exploitation financière.

On ne comprend pas pourquoi cette gestion est interdite au niveau national.

Se priver de telles sommes potentielles est bien regrettable.

Cette question sera à voir avec le siège.

Nous avons vérifié quelques pièces comptables par épreuve. Elles sont bien classées, numérotées et en adéquation avec le grand livre.

Concernant les fêtes, sorties, animations, nous avons remarqués le dynamisme de certains groupes par le nombre d'activités (beaucoup de travail pour le trésorier).

B/ En analyse de gestion

- Globalement, on remarquera la forte progression à la fois des produits et des charges. Les frais d'animations et de sorties passent de 49000€ à 91000€.
- Pour les produits, on note une augmentation de 43000€ due surtout à l'augmentation de la part retenue sur les cotisations. Le montant atteint 22600€ à cotisants constants et plus de 32000€ pour les activités.
- Les intérêts du livret d'épargne nous ont rapportés 2409€. Cela pourrait nous rapporter plus en plaçant l'argent des voyages en attendant la régularisation aux agences de voyages .
- Concernant les vérifications et informations spécifiques, nous avons également procédé, conformément aux normes édictées par nos instances nationales, aux opérations spécifiques de contrôle selon le tableau édité par le siège.
- Le compte rendu a été transmis au siège.

C/ Conclusion

Nous adressons nos félicitations au trésorier Christian Lepère pour le travail accompli, la parfaite tenue des comptes et sa rigueur.

Compte-tenu de cette gestion claire et l'exactitude des comptes, nous l'invitons à lui accorder notre QUITUS pour l'année 2023.

Le rapport est voté et approuvé à l'unanimité, le QUITUS est donné au trésorier

Pascale HENNEBELLE, Vice-présidente : présentation et validation des cooptés

Rappel :

« L'ASSOCIATION NATIONALE DE RETRAITÉS » / RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU GROUPE

Art.7 - Les membres du Comité sont élus pour quatre ans, et ils sont rééligibles. Ils se renouvellent par moitié tous les deux ans.

Elections AD 2023

Pas d'élection en 2024

Art.12 - La désignation d'un membre coopté doit être approuvée par la majorité des membres présents ou représentés au Comité et ratifiée par la prochaine Assemblée départementale.

Situation :

4 membres cooptés en 2024

21 mars 2024 : Approbation par le comité départemental

4 avril 2024 : Ratification de l'assemblée requise

Présentation des 4 personnes Cooptées par le Comité départemental :

- Sylvie Slawek, Groupe voyages Arras, chargée avec Eric Quénivet des voyages en partenariat avec l'ANCV
- Guylain Tétard, Groupe animation Arras/St Pol
- Jean-Pierre Théry ; Groupe animation Arras et aide au fonctionnement de l'association les mardis matin à la permanence
- André Wavelet, Groupe Lens-Liévin, chargé de la billetterie

Vote : Pas de contre. Les 4 membre cooptés ratifiés par l'Assemblée départementale.

Unique depuis 60 ANS...

1962

Une association → une mutuelle

L'assemblée générale fondatrice

Amicale-Vie de l'ANR

↓

1er avril 1963
Dépôt du contrat groupe CNP, notre partenaire

Amicale-Vie

Un service "+" de l'ANR



au service des adhérents ANR

Point d'étape au 31 décembre 2022


- 10 640 adhérents
- 16,1 % d'adhérents ANR fidélisés : objectif atteint !
- 79 ans de moyenne d'âge
- Plus de 40 millions € capital garanti
- Certifiée Orias pour la 5ème année consécutive
- Fonds social : 1 200 € versés à des adhérents en difficulté

Nouveaux adhérents 2022 : qui sont-ils ?

- 93 nouveaux adhérents en 2022
- 100 % ont pu bénéficier de l'offre "3 mois remboursés"
- Le capital-décès de 4 000 € est choisi par 1/3 d'entre eux
- Ils ont en moyenne 68 ans
- 20 % ont plus de 71 ans
- 56 % de femmes et 44 % d'hommes

Nouveau site Internet : amicale-vie.fr

Accédez facilement au nouveau site Internet en scannant le QR-Code que vous trouverez dans le magazine La Voix de l'ANR



Cette année : VOTEZ !

VOTER PAR COURRIER

VOTER PAR INTERNET

C'EST VOUS QUI CHOISISSEZ

Les adhérents ont maintenant le choix de voter soit par correspondance soit par Internet sur un site sécurisé en toute simplicité.

Puis-je adhérer à l'Amicale-Vie ?

2 conditions à remplir :

- ✓ Etre âgé de moins de 76 ans
- ✓ Etre adhérent à l'ANR

Pourquoi choisir le capital-décès de l'Amicale-Vie ?

Simplicité

Liberté

Sérénité

Choisissez la Simplicité !

- Pas d'examen médical
- Un simple questionnaire de santé après 71 ans
- 0€ de frais de dossier
- Un tarif très compétitif à garanties équivalentes
- Sans options superflues
- **ET TROIS MOIS D'OFFRE DE BIENVENUE !**

Choisissez la Liberté !

- Libre choix du capital garanti de 800 € à 8 000 €
- Libre choix de vos bénéficiaires
- Libre choix de la périodicité des cotisations payables en 1 ou 2 fois
- Le prélèvement automatique est vivement conseillé

Choisissez la Sérénité !

- Triplé en cas d'accident de la circulation
- Versement du capital en 48h après réception des justificatifs
- Exonération des droits de succession (selon législation en vigueur)
- Accompagnement personnalisé de proximité
- Fonds social de solidarité : aide financière versée aux adhérents en difficulté (après seulement 2 ans d'adhésion)

**Envisagez l'avenir avec sérénité
en choisissant un capital-décès garanti
à partir de **2,40 €** par mois !**

Contactez Marie-Claire TOBIAS, votre ambassadeur départemental ou visitez le nouveau site internet de l'AMV CNP :

www.amicale-vie.fr

Le rapport est voté et approuvé à l'unanimité

Mme Marie-Claude VATTEMENT, secrétaire générale de l'ANR siège

Chers collègues du comité et adhérents. Merci pour votre présence.

J'y vois la preuve de votre attachement et l'intérêt que vous portez à votre association. Je tiens à vous faire part au plaisir que j'ai à me retrouver avec vous et c'est une grande satisfaction que je partage cet instant de convivialité.

Je vais essayer de ne pas être trop longue comme tout adage, ventre affamé n'a pas d'oreilles.

L'ANR c'est vous et c'est parce que vous êtes présents, efficaces sur le terrain que chaque jour vous donnez tous ces sens à nos valeurs de convivialité, de solidarité au bénéfice de nombreux adhérents qui vous accordent leur confiance.

C'est parce que vous agissez, que vous avez la proximité avec vos adhérents que le bureau national peut développer sa politique. Et cette politique du bureau national consiste encore et toujours à trouver des solutions à nos deux préoccupations majeures :

- ✚ Défendre le plus efficacement nos retraités actuels et futurs
- ✚ Assurer la pérennité de notre belle association au profit du bien vieillir de nos collègues.

Côté défense :

Je ne reviendrai pas sur les critiques que nous formulions l'année passée à propos de la réforme des retraites. Moins d'attention accordée aux pensions de réversion et au travail des seniors. J'y ajouterai de vraies interrogations sur l'équilibre financier à moyen terme qui laisse à penser qu'il faudra encore envisager d'autres réformes.

Je m'arrêterai- par contre plus longuement sur des préoccupations plus immédiates.

- ✚ L'érosion de notre pouvoir d'achat
- ✚ Le traitement de la perte d'autonomie
- ✚ La désertification des services publics
- ✚ Les déserts médicaux

Pouvoir d'achat :

A propos de notre pouvoir d'achat, si l'on peut considérer qu'avec une revalorisation de 5.3% début 2024, le gouvernement a pour la 1^{ière} fois, depuis longtemps, appliqué peu ou prou la règle.

Mais, pouvait-il faire autrement face à la violence de l'inflation. Le retard pris les années précédentes est toujours là. Minimum 7% sur la dernière décennie.

Je rappellerai que le mode de revalorisation n'est pas la seule cause de la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation de la pression fiscale y joue aussi. Augmentation du taux de la CSG en 2018, augmentation des taxes foncières, la non déductibilité des cotisations d'assurance maladie complémentaires.

A propos de cette affaire, nous estimons qu'il y a des ruptures d'égalité devant la loi.

Après étude approfondie, notre avocat a estimé que la demande de **QPC** (question prioritaire de constitutionnalité) avait peu de chance de réussir. En effet, **l'article 83 du CGI** (code général des

impôts) accorde la déductibilité aux actifs parce qu'ils sont dans l'obligation de souscrire une complémentaire santé ce qui n'est pas le cas des retraités.

En effet, les actifs ont déjà 50% payé par leur société et les 50% autres, ils ont le droit de la déduire de leurs impôts.

Nous, retraités, payons plein pot et on a droit à rien.

Une requête devant la cour européenne des droits de l'homme n'aurait été possible qu'après le rejet par le conseil d'état de notre demande. Il semble bien qu'aujourd'hui que seuls nos politiques puissent apporter une solution à la discrimination dont nous sommes victimes. C'est pour nous, pour vous une motivation supplémentaire à remonter à nos élus et à les rallier à notre cause, parce que nombre de politiques ignorent que nous payons plein pot notre cotisation mutuelle, comme beaucoup de choses.

A cause de la baisse de notre pouvoir d'achat, l'augmentation importante qu'ont connu nos dépenses contraintes (alimentation, énergie) cela conduit à un rappel cruel. 15% des personnes de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté monétaire.

L'ANR demande des règles de revalorisation SPAB (salaires retraités, grille indiciaire...), la fin des artifices destinées à amoindrir le montant de leur pension, une égalité de traitements entre les retraités.

Perte d'autonomie

Autre préoccupation de l'ANR, le traitement de la perte d'autonomie. Au 1^{er} janvier 2023, en France, il y en avait 21.3% des habitants de plus de 65 ans. C'est-à-dire si le sujet devient un problème de société.

L'ambitieuse défense sensée aborder tous les enjeux liés à la perte d'autonomie pour les personnes âgées et au vieillissement de la population n'a pas eu lieu. A défaut, cette loi du « Grand âge » sur laquelle c'était engagé Emmanuel MACRON en 2018 (les 1^{ères} réponses sont posées sur la table par le biais d'un texte d'origine parlementaire, proposition de loi pour bâtir la société du bien vieillir en France).

Cette proposition de loi poursuit 3 finalités :

- ✚ Renforcer le pilotage de la politique de prévention de la perte d'autonomie
- ✚ Lutter contre l'isolement social
- ✚ Promouvoir la bientraitance en luttant contre les maltraitances des personnes en situation de vulnérabilité, garantir nos droits fondamentaux et garantir à chacun des conditions d'habitat ainsi que des prestations de qualité accessible grâce à des professionnels accompagnés et soutenus dans leur pratique.

Cette loi dont le parcours législatif n'est pas encore achevé va dans le bon sens. Sauf qu'il manque le nerf de la guerre, le financement à la hauteur des enjeux.

La désertification des services publics

En matière des services publics, on parle haut-débit, maison France service, soins mais si les territoires ruraux qui représentent 91,5% du territoire sont mieux pris en compte, des problèmes persistent sur la couverture numérique.

Début décembre, l'Assemblée nationale a voté une proposition de loi pour obliger au retour des points d'accueil physique pour le service public. Preuve que la situation actuelle est insatisfaisante.

La numérisation qui est censée accompagner la dématérialisation des services publics, ignore que les personnes en difficulté numérique sont estimées à 13 millions. Les structures France service labellisées et leur guichet unique pour les usages de l'administration sont à moins de 30 minutes de presque tous les citoyens. Mais ces derniers ne disposent pas toujours d'un moyen de transport pour s'y rendre.

La relation avec la population est de plus en plus négligée, se détériore progressivement. Les principales victimes sont des populations pauvres et isolées socialement et physiquement.

Pourquoi ne pas appliquer la loi votée et assurer des points d'accueil. IL est nécessaire d'investir dans les services publics pour permettre à l'état de répondre aux besoins des français.

Dans son dernier rapport, le conseil d'état, lui-même, alerte sur l'éloignement des services publics et prône un retour des guichets et de l'accueil téléphonique. Il apparait indispensable de sortir du 100% numérique et de remettre de l'humain au contact des usagers.

Déserts médicaux

Tout comme il serait temps que chaque français puisse avoir son médecin traitant et si possible avant qu'il ne soit trop tard pour le patient un rendez-vous avec le spécialiste dont il a besoin.

Aujourd'hui ce n'est plus le cas et la désertification médicales est une triste réalité.

Les déserts médicaux touches près de 1/3 de la population française. Plus de 8 millions de français vivent dans des déserts médicaux dont plus de 60% en Ile de France. 11% des français de plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant. Près de la moitié des médecins traitant sont en burnout.

Pour l'impossibilité de trouver un médecin généraliste, obtenir un rendez-vous médical, être suivi régulièrement par un spécialiste (ophtalmologues, gynécologues, pédiatres sont les médecins manquants), l'Exécutif recherche désespérément des solutions.

Le numéris clausus a été supprimé en 2021 mais l'on sait qu'il faut 10 ans pour former un médecin donc pas avant 2031 et les nouveaux médecins n'acceptent plus les conditions de travail de leurs aînés.

On fait appel à des praticiens étrangers, à la télémedecine. On confie aux infirmiers et pharmaciens des actes simples mais cela ne suffit toujours pas. Des communes se mettent en quatre pour attirer de jeunes medecins sans garantie de succès.

L'ANR est certains élus preconisent d'interdire l'installation de nouveaux medecins dans les zones surdotées. Nous n'avons pas été entendus. Il est à craindre que la penurie dure encore quelques années. Nous avons repris notre audience grâce au travail de la commission defense, nous avons mis à disposition de nos Responsables territoriaux un outil pour les aider à conduire les entretiens constructifs avec les élus. L'ANR (je le rappelle) agit seule ou avec ses partenaires du pôle des retraités de la confédération française des retraités soit un ensemble de près de 2 millions d'adhérents.

Outre la defense, l'autre grande préoccupation actuelle du bureau nationale et de nos groupes départementaux, c'est la pérennité de notre association. Cette pérennité nous la voulons parce que nous avons la faiblesse de penser que notre association à un rôle irremplaçable à jouer pour la defense des retraités mais aussi dans la defense d'un lien social qui autrement ne pourra que se déliter.

Nous nous sentons investis d'une mission de maintenir convivialité, solidarité entre tous les adhérents, entre nos adhérents et l'ensemble de la société. Or le constat est là cruel, aggravé par la COVID. Comme toutes les grandes associations nous perdons des adhérents. Notre population vieillie pesant sur la rareté de nos responsables de groupes. Fidéliser nos adhérents est indispensable mais ne suffira pas car le mal est profond.

Notre association, comme les autres associations de ce type, ne répond plus exactement aux aspirations des jeunes retraités qui arrivent sur le marché. Moins attachés à l'entreprise, plus consommateurs, demandeurs de proximité où ils retrouvent voisins ou amis. D'abord intéressés par le bénéfice qu'ils vont pouvoir tirer de leur adhésion à l'association et donc au moins par les valeurs qu'elle promue, ils sont séduits par l'organisation, d'à côté qui va leur offrir de bons plans, leur permettre de faire du sport à bon prix, de faire des voyages et autres activités pour des coûts attractifs et qui ne va pas les solliciter à s'engager.

Or il faut l'admettre l'association qui répond à toutes les aspirations, ce n'est plus l'ANR telle que nous connaissions où même les grandes organisations de ce type. C'est pourquoi sans oublier ce que nous apportons, il nous faut avec nos moyens, de la persévérance et du temps jouer la carte de la proximité, être plus accueillant, à l'écoute de nos adhérents, accroître notre notoriété en nous ouvrant toujours plus à notre environnement y compris sur les réseaux sociaux.

Depuis la suppression des listes dites « prenantes » avec le RGPD, il est plus en plus difficile de recruter. En plus avec la prolongation de 2 années de travail cela fait encore 2 ans de moins pour recruter à l'ANR.

Un groupe de réflexion stratégique a travaillé en 2023 et début 2024 pour s'interroger sur l'avenir de l'ANR, proposer des orientations susceptibles d'assurer cet avenir. Les travaux devraient s'achever pour l'Assemblée Générale de fin mai 2024.

Il nous faut compter aussi sur plus de bénévoles, des collègues qui acceptent de donner de leur temps, de prendre des responsabilités dans nos comités, autrement dit une denrée qui se raréfie et à qui nous devons redonner le gout de l'engagement.

Alors, je lance un appel solennel, il nous faut compter sur des adhérents toujours plus nombreux, prêts à s'engager à nos côtés, à consacrer quelques heures à leur association.

Si ces forces vives viennent à nous manquer, alors nous aurons de plus en plus de mal à gagner nos combats.

Comme a dit Martin Luther King « I have a DREAM », oui j'ai un rêve, que chaque adhérent amène un nouvel adhérent alors nous aurons gagné. D'autant que d'ici fin de l'année 2024, nous ne pourrons plus compter sur l'aide de nos entreprises. ORANGE nous ignore et LA POSTE confrontée aux difficultés que l'on connaît, placé sur la férule vigilance de la caisse des dépôts ne nous soutient plus.

Le comité des œuvres sociales va disparaître (remplacé au 1 octobre par un C.S.E Comité social et économique) et avec lui les subventions que nous accordaient la Poste et les locaux.

Bien entendu, l'ANR n'a pas attendu 2024 pour réagir. Depuis 177, nous n'avons déjà lancé quelques initiatives mais d'autres décisions parfois difficiles devront être prises.

Je ne parlerai pas des courriers odieux que les retraités postiers ont reçu en juillet 2023 annonçant la fin des avantages pour eux. Le Président de l'ANR a envoyé 4 courriers au Président de la poste avant d'être reçu en septembre pour se faire dire : ce n'est pas de mon ressort mais de la Banque Postale. Un rendez-vous en décembre 2023 a été pris avec la banque postale. Depuis, le Président de la banque postale ayant changé, la DRH a été limogée. Donc il faut changer d'interlocuteur. Notre demande est en cours mais nous n'avons toujours pas de retours.

En 2023, il y a eu la suppression des chèques vacances pour les postiers. Tous les services publics n'ont plus le droit aux chèques vacances sauf pour les territoriaux et les hospitaliers.

Pour Orange, c'est différent, l'argent venant du CE. Aujourd'hui, toujours pas de réponse parce que, malgré un renouvellement des représentants du personnel en novembre dernier, toutes les commissions ne sont pas encore mises en place ce qui pose problème.

En 2023, nous avons eu le cryptovirus et un changement de logiciel de comptabilité. Soulignons aussi, et ce n'est pas nouveau, tout l'intérêt de développer notre budget « Amicale-Vie ».

Voilà ce qu'a fait en 2023 et continue à faire notre bureau national pour la défense de nos droits. Nous permettre de profiter de notre retraite, de bien vieillir. Si cela représentait un gros investissement en énergie et en temps, nos autres missions n'ont pas été négligées pour autant.

La solidarité, l'action sociale nécessitent toujours un fort engagement de nos bénévoles.

Mais autres temps, autres mœurs, les bénévoles se font rare. Nous travaillons d'arrachepied pour nous adapter aux changements de notre environnement, de rester efficace dans ce domaine qui doit rester notre fierté.

Reconquête et développement passent par l'ANR par une offre plus adaptée à vos attentes. Les partenariats que nous concrétisons, chaque fois que cela est possible, participe à cet objectif mais d'autres voies restent encore à explorer.

Dans son action au long cours, le bureau national n'est pas seul heureusement. Il a avec lui les comités départementaux (ses troupes d'élites) et toute une armée d'adhérents qui méritent bien l'investissement des responsables de leur association.

Sur la communication, vous recevez un magazine trimestriel plus parution départementale. Vous avez le site national avec une rubrique adhérents, un site départemental. Vous avez la possibilité de recevoir la lettre info qui est gratuite (il faut s'inscrire sur le site). Et vous avez aussi le flash défense qui paraît tous les mois et est remis à jour par la commission défense.

Quelques chiffres pour terminer.

En 2023, au niveau national nous avons 2255 bénévoles, avons passé 159 000 heures pour l'action sociale, passé 333 000 heures pour le fonctionnement de l'ANR, parcouru 504 000 km et passé 112366 communications téléphoniques.

En 2023, au niveau national, il y a eu 22 séjours, 943 participants, 251 éligibles dont 53 éligibles mutuelle (elle retouche une aide financière sur le transport, de 21 à 122€ en 2023). En 2023, La Mutuelle générale a alloué à ce titre la somme de 7000€.

L'ANR siège a aidé 19 participants pour le supplément chambre seule ce qui est une somme de 1495€.

Sur les séjours seniors en vacances, vous partez avec votre groupe mais vous pouvez partir aussi en tant que particulier.

Je terminerai par une petite maxime de LAO TSEU

« Même si ce que je fais n'est qu'une goutte d'eau dans le désert, c'est toujours une goutte d'eau. Et le courage de cette goutte d'eau c'est qu'elle ose tomber dans le désert »

Clôture des travaux par le Vice-Président de l'ANR62, M. Daniel CHOPIN

Pour conclure cette assemblée Départementale, je retiendrai 2 sujets qui doivent animer nos actions :

1) Rajeunir nos membres dirigeants.

L'avenir de l'asso appartient aux plus jeunes.

Vous serez accueillis avec bienveillance.

2) Penser économie mais pas que.

Certes, mais comment financer nos activités sans faire entrer des recettes et prendre parfois des risques ?

Tout un programme et une réflexion que nous devons mener.